

Monsieur Luigi MORISCO, Boucher - vendeur  
né à Bari en Italie le vingt et un novembre mil neuf cent trente  
cinq, de nationalité italienne, et son épouse, Madame Simonne  
Marie Louise Ghislaine HARDENNE, pensionnée  
née à Ixelles, le vingt deux février mil neuf cent ~~et~~ cinquante  
deux, de nationalité belge, domiciliés à Evere, Rue Père Damien,  
72.

Epoux mariés sous le régime de la Commune réduite  
aux acquêts aux termes de leur contrat de ma-  
riage signé par le notaire Charles Devois à Ixelles,  
le quatre avril mil neuf cent soixante et un, re-  
giue non modifié, si maintenu à ce jour.

Ci-après dénommés "les acquéreurs" ou "la partie  
acquéruse".

Ici présents et acceptant :

Le bien suivant :

COMMUNE D'EVERE.

Dans un immeuble à appartements et garages, sis à front de  
rue Jan Van Ruusbroeck, où il est côté sous les numéros 6-8 et  
présente un développement de façade de douze mètres quatre-vingt-  
cinq centimètres, érigé sur un terrain contenant d'après titre,  
trois ares septante-et-un centiares vingt-sept dixmillaires,  
cadastré ou l'ayant été section A numéro 248/R/4 pour une

contenance de trois ares septante-et-un centiares :

Le garage dans le bloc "B" à l'arrière, étant:

LE GARAGE NUMERO "11", comprenant:

a) en propriété privative et exclusive :

Le garage proprement dit, avec sa porte.

b) en copropriété et indivision forcée :

Cent vingt-deux/millièmes des parties communes du Bloc "B". et  
trente-et-un/millièmes dans l'ensemble du terrain.

Tels que ces biens se trouvent décrits et figurés à l'acte  
de base avec règlement de copropriété, dressé par le Notaire  
Chantal LOCHE, le vingt-six avril mil neuf cent quatre-vingt-  
huit, transcrit au troisième bureau des hypothèques à Bruxelles,  
le dix mai suivant, volume 10.006 numéro 3.

#### Origine de propriété

Les biens ci-avant décrits appartiennent à Monsieur Claude  
Marcel DESTRAIN, ingénieur, et son épouse, Madame Katerina  
PAVLOVIC, sans profession, à Evere, pour les avoir acquis avec  
d'autres garages, de Madame Liliane José GOOSSENS-VAN DORPE  
pensionnée, épouse de Monsieur Jean Marcel BERGHMANS, pensionné  
à Evere, aux termes d'un acte reçu par le notaire Chantal LOCHÉ  
à résidence à Scherbeek et Maître Philippe BOITTE, notaire à

Monsieur Luigi MORISCO, vendeur-boucher, né à Bari (Italie), le vingt-et-un novembre mil neuf cent trente-cinq, de nationalité italienne, et son épouse Madame Simonne Marie Louise Ghislaine HARDENNE, pensionnée, née à Ixelles, le vingt-deux février mil neuf cent vingt-deux, de nationalité belge, domiciliés ensemble à Evere, Rue Père Damien numéro 72.

Epoux mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage, reçu par le Notaire Charles Devos, à Ixelles, le quatre avril mil neuf cent soixante-et-un, régime non modifié ni confirmé.

Ci-après dénommés "LES ACQUEREURS" ou "LA PARTIE ACQUEREUSE"

Ici présents et acceptant :

Le bien suivant :

#### DESCRIPTION DU BIEN

COMMUNE D'EVERE

Dans un immeuble de rapport, sis Rue Père Damien 72, y développant une façade de six mètres, cadastré ou l'ayant été section D, partie du numéro 157 D, pour une superficie d'après mesurage antérieur de nonante-quatre centiares, cinquante-cinq dixmilliares, le tout selon titre, actuellement cadastré section D, numéro 157-D.

A. L'APPARTEMENT A, au rez-de-chaussée, comprenant:

1) En propriété privative et exclusive:

un hall, un living, une salle de bains, un water-closet, la chambre à l'arrière, une cuisine, et la jouissance privative et exclusive du jardin.

2) En copropriété et indivision forcée:

Les deux cent septante-neuf millièmes dans les parties communes dont le terrain.

B. Les caves portant respectivement le numéro 1 et 5, comprenant:

1) En propriété privative et exclusive:

Les caves proprement dites;

2) en copropriété et indivision forcée:

Pour la cave portant le numéro 1, les trois millièmes dans les parties communes dont le terrain, et pour la cave portant le numéro 5, les deux millièmes dans les parties communes dont le terrain.

Tel que ces biens se trouvent figurés et décrits à l'acte de base et les plans y annexés, dressé par le Notaire Philippe Boute, à Bruxelles, ce jour antérieurement aux présentes, en voie de transcription.

Origine de Propriété.

La partie venderesse est propriétaire du bien prédicté suite aux événements suivants:

Originaiement le bien prédicté appartenait à Madame Irène